



Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20250317-2025_15-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 17 mars 2025 à 19h00 /
2025eko martxoaren 17ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
11 mars 2025 / 2025eko martxoaren 11a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Frédéric CARRICABURU, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Anita LACARRA (i)
Philippe GIRALDI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

**2025-15 Convention de partenariat pour le développement du service langue basque municipal d'Ascain/
Azkaingo Herriko euskara zerbitzuaren garatzeko partaidetza hitzarmena**

Dans le cadre de sa politique linguistique, la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose aux communes membres un accompagnement en matière de politique linguistique.

Le conseil communautaire a créé un dispositif d'appui appelé « aide à l'amorçage et au développement d'un service langue basque » en intervenant de manière dégressive sur 3 ans dans la limite de 15 000 € la première année, 10 000 € la deuxième année et 5 000 € la troisième année. La Commune d'Ascain a créé un service langue basque municipal qui lui permettra d'élaborer et de mettre en place une politique linguistique à l'échelle de la commune, à partir du 1^{er} juillet 2025. Elle va, pour cela, recruter un agent, qui y consacra la moitié de son temps de travail hebdomadaire. La demande de financement de la Commune d'Ascain portera sur 50 % des aides présentées ci-avant qui concernent un temps plein.

La CAPB propose la signature d'une convention définissant les contenus et les modalités de la mise en œuvre du partenariat pour la création de ce service. La convention sera signée pour une durée de 3 ans à compter de la création du service.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le développement du service langue basque municipal d'Ascain

DÉCIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour bénéficier de l'aide à l'amorçage et au développement de services langue basque municipaux qui interviendra de manière dégressive sur 3 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egin eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.



Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER